

On s'abonne au bureau de
journal, rue de l'Ange, n° 62
où les lettres et envois doivent
être adressés franc de port.

PAIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSCRIPTIONS ET AVE
Prix par ligne d'impres-
sion, 10 cent.

Avis aux abonnés

Les abonnements commen-
cent à toutes les époques,
mais doivent échoir à la fin
de mars, juin, septembre et
décembre.

N° 535.

JEUDI.

22 DÉCEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 20 décembre.

— Par arrêté du 18 courant, des commissions sanitaires locales sont établies dans les villes et communes de Ruremonde, Sittard, Venloo et Waels.

— Avant-hier, S. M. a reçu en audience particulière MM. les généraux Desprez, chef de l'état-major, Goethaels, Wauthier et M. le général comte Belliard.

A dix heures du matin, le roi a entendu l'office divin dans sa chapelle au palais.

— Nous apprenons que la proposition de MM. Seron et de Robaulx, relative à l'enseignement, a été examinée hier dans les sections de la chambre des représentans et généralement accueillie avec faveur. Dans plusieurs sections il y a eu unanimité.

— La malheureuse victime du nommé Gueritsel a expiré ce matin à sept heures, après de cruelles souffrances.

— Il est arrivé hier un convoi de 40 déserteurs escortés par des gendarmes.

— On assure, d'après un personnage très au courant de nos opérations financières, que nos envoyés à Calais n'emprunteront provisoirement qu'une douzaine de millions. (*Journal d'Anvers.*)

— On lit dans le *Mémorial belge* que, le 14 de ce mois, les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ont conclu, avec le gouvernement belge, une convention relative aux forteresses.

— Le général Tiburce Sébastiani, accompagné de M. His, attaché au ministère des affaires étrangères de France, est reparti cette nuit de Bruxelles pour Paris. Ces messieurs étaient venus remplir une mission qui a été tenue très-secrète. Nous avons appris que cette mission était relative à la démolition des forteresses, pour laquelle le cabinet des Tuileries n'était pas d'accord avec la conférence.

— Hier un canonier s'est brûlé la cervelle à la caserne.

— Plusieurs journaux anglais ayant parlé de la probabilité du départ des ambassadeurs de quelques puissances du nord, parce que dans leur conférence avec lord Palmeston ils étaient accompagnés de leurs secrétaires de légation, le *Courier* déclare que ce bruit n'a rien de fondé, et que la circonstance des secrétaires de légation était sans importance, puisqu'elle se reproduit souvent en diverses occasions.

NAMUR, 21 décembre.

CONSEIL DE RÉGENCE.

Séance du 12 décembre 1831.

Présens : MM. Lemielle-Mazure, président, Anciaux, Kegeljan, Duffer, Hubau, Bodart, Polet, Braas, et Wautlet, faisant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le conseil décide que le 16 de ce mois, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté, les habitans de la ville de Namur seront invités à illuminer les façades de leurs maisons; il autorise le collège du bourgmestre et des échevins à faire les dépenses nécessaires pour illuminer la façade de l'hôtel-de-ville.

Le conseil, considérant que lors des événemens de la révolution la régence a fait déposer dans ses magasins pour les soustraire au pillage une quantité de draps de lit, de paillasses, et d'autres effets appartenant à l'état;

Que les autorités militaires n'ont fait aucune démarche pour redemander ces objets;

Décide que le collège des bourgmestre et échevins est autorisé à offrir à M. le commandant de place la remise des effets susmentionnés.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre en date du 8 de ce mois, n° 87, par laquelle M. le commandant du génie à Namur demande à la régence de céder momentanément pour le service de santé le premier étage du bâtiment des Dames Blanches, avec ses cloîtres et corridors.

Il sera répondu à M. le commandant du génie qu'il entre dans les vues de la régence de faire cette cession, soit momentanée soit absolue, moyennant toutefois une rétribution. M. Dandelin sera en outre prié de demander à son ministère de traiter de ce chef avec la régence.

L'ordre du jour appelle la discussion sur une proposition de M. Anciaux, tendante à mettre en ferme l'octroi municipal.

M. Braas propose qu'il soit nommé une commission pour examiner la question.

Cette proposition mise aux voix est rejetée. Ont voté pour : MM. Bodart, Braas et Polet.

M. Braas propose d'ajourner indéfiniment la décision de la question; il lit un discours écrit.

La seconde proposition de M. Braas est mise aux voix et rejetée par six voix contre trois. Ont voté pour : MM. Bodart, Braas et Polet.

M. Bodart, considérant que le tarif de l'octroi a été changé sur plusieurs objets importants, que par conséquent il est impossible de déterminer ce que rapportera ce nouveau tarif, attendu en outre qu'il n'existe pas de tarif sur plusieurs objets importants, tel que genièvre, et qu'il est dès lors impossible de pouvoir évaluer le revenu de l'année prochaine, croit devoir se retirer.

M. Braas se retire également.

La proposition de M. Anciaux est mise aux voix et adoptée par six voix contre une. M. Polet a voté contre. Il est décidé que les tarifs seront révisés et que l'on rédigera un cahier des charges.

Le conseil prend pour notification une lettre par laquelle M. le ministre de l'intérieur informe qu'il lui est impossible de donner suite à la demande de la régence tendante à modifier l'art. 3 de l'arrêté du 15 mars dernier, relatif à la publication des budgets communaux.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du sieur Housiaux tendante à obtenir, sans rétribution aucune, cession de la partie de terrain provenant de la démolition de la maison Barbier, qui ne doit pas être cédé à la voie publique. Cette demande n'est pas prise en considération.

M. Hubau prie le collège des bourgmestre et échevins d'aviser aux moyens de faire compléter le conseil municipal.

La séance est levée.

Le président, A. LEMIELLE-MAZURE.

Pour le secrétaire absent : J. WAUTLET.

Hier à l'ouverture de l'audience civile du tribunal de 1^{re} instance, il avait été procédé au tirage au sort des 36 personnes qui doivent composer le jury pour la session prochaine des assises, dont l'ouverture est fixée au 10 janvier, mais au moment où le 36^e nom fut proclamé, M. le président fit observer que le nombre de billets déposés dans l'urne par les individus à cet effet n'était que de 35, et qu'un individu apte à faire partie du jury; on compta alors ces billets, et la preuve de l'allégation de M. le président fut acquise. En conséquence, l'opération fut annulée, avec avis qu'elle serait renouvelée aujourd'hui. Voici les noms des habitans de la province que le sort a favorisés à l'audience de ce jour : MM. Massart, corbonnier à Namur, Michotte, teinturier à Namur; de Becquevort, cultivateur à Sombreffe; de Blammaert, rentier à Soyé; Cabu, batelier à Namur; Mohimont, conseiller municipal à Branchon; Mazuy, propriétaire à Couvain; François Lamy, à Namur; Noël-Joseph Gerard, à Namur; Monin, cabaretier à Dinant; Gillain, ex-notaire à Namur; Hubau, conseiller de régence à Namur; Materne, brasseur à Wépion; Joseph Henry, négociant à Dinant; Curez officier pensionné à Dinant; Jacquet, rentier à Biesme; Tschanner, entrepreneur de ventes à Namur; Tongre, cafetier à Namur; Henriette, propriétaire à Gourieux; Pestiaux, officier pensionné à Philippeville; Jaumin, meunier à Grand-Leer; Henricot, saunier à la Ste-Croix; de Cesve, rentier à Rosée; Nopenez notaire à St. Gerard; de Baré de Comogne, rentier à Namur; Frère, cultivateur à Eghézée, Paul de Maibe, rentier à Florenne; Barbier, cultivateur à Neuville; Medot, cabaretier à Jambe; Joris, tourneur en bois à Namur; Wodon-Bouchau, rentier à Namur; Wilmet, cordier à Namur; Hock, entrepreneur à Namur; Gilson, cabaretier à Namur; Arnould-Raymond, négociant à Namur.

— On écrit de Gand, 18 décembre :

Le mouvement des forces militaires, qui s'est opéré hier vers la frontière n'a été causé que par l'approche de plusieurs canonnières hollandaises, auxquelles on supposait des intentions hostiles. Le tout s'est borné à une fausse alerte, et au renforcement d'un point de défense dont peut-être on n'avait pas encore assez apprécié l'importance.

On assure qu'il se commet beaucoup de fraude dans les distilleries d'Ypres.

La régence de cette ville a procédé il y a quelques jours à l'adjudication des étaux de la grande boucherie. Par suite des circonstances du temps, les bouchers se les étaient fait adjuger l'année dernière à un prix moins élevé que les années précédentes : actuellement la régence ne veut rien rabattre de l'ancien taux; les bouchers de leur côté se refusent à payer un loyer qui leur paraît exorbitant. Il est résulté de ce différend qu'un seul des étaux a été adjugé, et que, si l'on ne parvient pas à s'entendre, notre grande boucherie sera vacante l'année prochaine.

Quelques-uns attribuent ce conflit à la divergence d'opinions politiques qui existe entre la régence de Gand et nos bouchers-patriotes : ils assurent que l'arbre planté par les bouchers et le drapeau qui le couronne ont tout à la fois offusqué la vue et excité la bile de nos magistrats, et que l'affaire des étaux n'en est que le contre-coup.

— On écrit d'Anvers, 19 décembre :

Hier 6 déserteurs de l'armée hollandaise, parmi lesquels deux sous-

officiers, sont arrivés en ville; un caporal suisse est arrivé le même jour de la citadelle.

La semaine passée trois soldats étaient désertés de la citadelle en traversant les fossés à la nage; un seul a eu le bonheur d'échapper aux poursuites et aux balles, les deux autres ont été repris.

On nous adresse quelques observations sur l'état sanitaire de l'armée à Anvers. Il en résulte que le nombre des malades n'est pas grand relativement à celui des troupes. La proportion est d'environ un sur vingt-cinq hommes. Si l'on considère les fâcheuses influences du climat, de la saison froide et humide et du rapprochement d'un grand nombre d'individus dans de petites espaces, on devra convenir que pour Anvers du moins la proportion des malades n'est pas considérable.

(Journal d'Anvers.)

— Le 26 novembre, on a observé à Soegel (duché d'Arenberg) un phénomène singulier. Vers neuf heures du soir, on aperçut, dans la direction du sud-ouest, un globe de feu qui se distinguait des autres étoiles par son changement de dimension, sa lueur et sa plus grande proximité de la terre. Des étincelles paraissaient en jaillir. Cette apparition a duré jusqu'à dix heures. Alors, tantôt s'élevant, tantôt s'abaissant dans l'atmosphère, elle tomba en répandant une lumière rouge après une détonation électrique qui se fit distinctement entendre au loin.

— On nous communique l'extrait suivant d'une lettre de Madrid; la position de celui qui l'écrit donne une véritable authenticité aux faits qu'elle révèle.

« L'intérieur de la famille royale a été troublé le 2 de ce mois, par une scène violente. Le mariage de l'infant Don Sébastien avec une princesse napolitaine, sœur de la reine d'Espagne, arrêté par le roi, y a donné lieu. La princesse de Béara, mère de l'infant, ne voit pas ce mariage avec plaisir, et s'y oppose même de tout son pouvoir. Elle voudrait que son fils épousât une princesse portugaise, et celui-ci n'y est nullement disposé. Une vive discussion s'est engagée entre la mère, le fils, et les autres membres de la famille; le jeune homme et d'autres personnages, ont insisté pour le mariage d'inclination, ce qui a irrité la mère à un tel point, qu'elle s'est portée contre son fils à de violents excès; il a fallu le concours de tous les assistants pour le préserver d'un coup mortel. On a apaisé la princesse; mais pour éviter la reproduction de semblables scènes, le roi a ordonné de murer la porte qui communique de ses appartemens à ceux de son fils. Il paraît que sur le refus du prince d'épouser une portugaise, sa mère voudrait lui faire embrasser l'état ecclésiastique, et lui faire donner l'archevêché de Tolède. »

— On écrit de Liège, 19 décembre :

Le 12 de ce mois, un chasseur, pris de boisson, tomba dans la rivière au lieu dit *Pont du Râteau*, Outre-Meuse.

Le bruit de sa chute ayant attiré au même endroit l'épouse du sieur Lambert Delrez, cette femme âgée de 27 ans n'hésite pas, quoique enceinte, à courir au rivage voisin pour tenter de porter du secours au malheureux qui se noyait. Elle descendit plusieurs marches, couvertes par les eaux et saisit au passage le militaire que le courant entraînait et qui n'avait pas d'espoir de salut attendu la hauteur des murs dont la rivière est bordée de chaque côté.

La matangale de sa capote lui étant restée dans la main elle faillit être victime de son dévouement. Cependant cette circonstance ne la découragea pas, elle le ressaisit de l'autre main par le collet de même vêtement, et ne le lâcha que lorsqu'il fût sur pied. Elle l'aida alors à sortir du rivage et le conduisit dans une maison du voisinage où il reçut les soins que son état réclamait.

— On écrit de Mayence : Les hommes de réserve de notre garnison prussienne sont partis et remplacés par les recrues. La célérité avec laquelle celles-ci apprennent le service, et en général les sous-officiers et soldats sont mis au fait du service, est une suite de la simplicité du règlement militaire prussien qui mérite la préférence sur tout autre, et forme la base de l'excellent système d'armement de la Prusse. Par la circonstance que les hommes de réserve passent dans la *landwehr*, l'armée, au lieu de diminuer, s'augmente. La *landwehr* autrichienne, qui est ici, s'en ira au printemps, si la paix se maintient.

— Le 11, à 10 heures du soir, le feu a pris, on ne sait comment, à une maison de Schoonbeek, hameau de Bilsen, arrondissement de Maestricht. La maison et presque tous les meubles ont été consumés. La perte se monte à 450 fl.

Le 14, vers six heures de relevée, un autre incendie a consumé, dans la commune de Fozz, canton de la Hollogne-aux-Pierres, province de Liège, une grange, deux écuries, quatre chevaux, autant de vaches et beaucoup de fourrages. On attribue ce désastre à la négligence. Le dommage est évalué à 6000 fl. Les bâtimens étaient assurés pour la somme de 3000 fl. par la Société d'assurance mutuelle à Bruxelles.

Sclayn, le 20 décembre 1831.

A messieurs les rédacteurs du *Courrier de la Sambre*.

Dans le rapport des pétitions, fait dans la séance de la chambre des représentans du 17 de ce mois, je lis : Le sieur W... à Sclayn, énumère les services qu'il a rendus à la cause de la révolution, réclame de ce chef quelques avances faites par lui, et attend la récompense de ses services.

Une telle impudence me fait, en vérité, monter le sang à la figure ! des services rendus à la révolution ! par le capitaine W... Je verrais volontiers cette énumération; il devrait, pour l'édification de ses

compatriotes, la rendre publique. Il est vrai qu'on en connaît déjà une grande partie, car il est incontestable qu'il a assisté à des combats, qu'il a même assiégé et pris d'assaut la caserne de la gendarmerie de Sclayn, sans autre secours qu'un ramoneur et quelques vaillans champions : mais, est-ce assez pour obtenir une décoration (car je connais le capitaine prénommé trop désintéressé pour demander une récompense pécuniaire) est-ce assez, dis-je, que d'avoir fait pâmer quelques femmes de frayer ? Ce n'est sans doute pas non plus parce qu'il aurait couru plus vite que les autres à Ste.-Walburge, ou parce qu'il se serait fait congédier de l'armée de la Meuse pour cause d'insubordination. Se serait-il par hasard distingué dans les Ardennes par quelque action d'éclat ? Ah ! j'y suis peut-être : car, si ma mémoire est fidèle, je me rappelle qu'il est revenu de St.-Hubert à Namur avec une escorte de gendarmes, honneur insigne, et après lequel il est certes bien permis de prétendre à des distinctions. Passe donc pour une décoration ; mais réclamer des avances faites, je crois, sauf le respect que je dois aux lumières et aux talens de nos honorables représentans, je crois, dis-je, qu'ils ont mal lu : impossible que M. le capitaine se soit oublié à ce point, il est trop désintéressé. Encore une fois, *credit hoc Judeus Apella*.

Avis à M. le ministre de l'intérieur.

Agréez, messieurs etc.

D**

EXTERIEUR.

EXTRAITS DES JOURNAUX HOLLANDAIS.

Amsterdam, 17 décembre.

On nous écrit de La Haye que, ainsi qu'on avait déjà fait au département des finances, une nouvelle organisation diminue le nombre des employés au ministère de l'intérieur; on en a supprimé environ 20, et on a appris avec plaisir que de ce nombre sont cinq Belges, restant de ceux qui avaient été conservés dans les bureaux.

(Nieuwe Amsterdamsche Courant.)

— On nous écrit de Breda, 15 décembre :

Aujourd'hui est arrivé en cette ville un détachement de 60 hommes de la 10^e division d'infanterie, venant du dépôt de ce corps, à Utrecht, pour se rendre à Berg-op-Zoom, où une partie de la division est en garnison.

Depuis une couple de jours, on parle de nouveau d'un mouvement en avant de nos troupes; j'ai cependant sujet de croire que c'est un faux bruit, quoique depuis ce moment on ait voulu remarquer plus de mouvement dans les différens corps.

(Ibid.)

— En suite des remarques faites dans les sections de la deuxième chambre des états-généraux sur le projet de loi concernant la contribution foncière pour l'année 1832, il a été transmis depuis peu à ladite chambre une nouvelle rédaction de ce projet de loi, d'après laquelle le total de la contribution foncière pour les dix provinces s'élève à fl. 6,320,490 75.

(Staat.-Courant.)

— On lit dans le *Handelsblad* du 17 :

On nous annonce au moment de mettre sous presse, que l'empereur Nicolas a décidé, 1^o de ne point ratifier le traité de paix de la conférence; 2^o de ne reconnaître le prince Léopold comme roi des Belges qu'après que S. M. le roi des Pays-Bas l'aura reconnu comme tel; 3^o qu'il ne souffrira point que d'autres puissances interviennent à l'avenir à main armée dans les différends existant entre la Hollande et la Belgique.

— On lit dans l'*Handelsblad*, d'Amsterdam du 12 décembre, ce qui suit :

« Le 5 du courant, notre ministre des affaires étrangères a envoyé des dépêches aux différens cours, à Londres, à Pétersbourg et à Berlin. On dit que ces dépêches contiennent une protestation formelle contre les derniers protocoles. Le refus serait motivé : 1^o sur la répartition de la dette; 2^o la navigation sur nos canaux; 3^o sur les dispositions relatives au Luxembourg. Le gouvernement paraît n'avoir pas encore perdu tout espoir d'obtenir des modifications plus favorables. »

FRANCE. — Paris, 19 décembre.

La belle terre de Rosny, dont le produit net est estimé 120,000 fr., et qui, comme on sait, appartenait à la duchesse de Berry, vient d'être vendue à réméré pour la somme de 2,100,000 fr. à des Anglais, déjà, croit-on, prêteurs à la mère du prétendant, d'assez fortes sommes.

— Par ordonnance des 12 et 15 décembre, sont nommés maires et adjoints des villes ci-après, savoir :

Charleville, maire, M. Stevenin. — Mézières, maire, M. de Jaubert. — Rethel, maire, M. Pauffin-Habon, — Givet, maire, M. Masselin. — Rocroy, maire, M. Guillaume Dufay, — Sedan, maire, M. Bacot. — Fouziers, maire, M. Moranvillé.

— Les orateurs inscrits pour parler sur les explications ministérielles qui doivent avoir lieu demain à la chambre des députés sont, d'une part, MM. Salverte, Mauguin, Pagès et de Tracy; et de l'autre, MM. Rémusat, Jaubert, Duvergier de Hauranne, Thiers, Guizot, Ganeron, Cunin-Gridaine, Fulchiron, Dumon et Madier de Montjan.

— M. le général Belliard est attendu ce soir à Paris, de retour de Bruxelles.

— La princesse Lowicz, veuve du grand-duc Constantin, est morte le 29 novembre, au château de Tsarkoe-Zelo. Sa santé était fort délabrée depuis plusieurs années.

— M^{me} Larochejacquelein est arrivée en Angleterre.

— La diète de Francfort s'est ajournée pour deux mois.

— On écrit de Dusseldorf, 5 décembre :

Le 7^e régiment de cuirassiers du 4^e corps d'armée, venant d'outre-Rhin, a défilé aujourd'hui sur la place d'armes de cette ville, en présence du prince Frédéric de Prusse. Ce régiment va occuper Dortmund et ses environs. On attend demain le 10^e régiment de hussards, qui forme une brigade avec le 7^e de cuirassiers.

— M. Armand Marrast vient d'adresser la lettre suivante à M. Casimir Périer et à M. Soult.

De la prison de Sainte-Pélagie, 17 décembre 1831.

Monsieur le ministre du roi,
Mon pourvoi en cassation ayant été rejeté hier, je m'empresse de vous faire remettre la somme de douze francs cinquante centimes que je vous dois, d'après arrêt de la cour d'assises, pour votre honneur et votre considération attaqués.

Ce n'est pas moi, M. le ministre, qui ai estimé si peu pour vous ces deux choses si chères à tous les hommes : c'est la justice.

Par égard pour votre rang, elle aurait pu y mettre moins de lésinerie. Mais vous avez trouvé son arrêt très-équitable, puisque hier encore vous le défendiez ! Votre expérience me donne le droit de penser que vous savez tout votre prix ; le sage a dit : *Connais-toi toi-même.*

Recevez donc, je vous prie, monsieur le ministre du roi, avec la somme ci-jointe, l'expression de mon estime et de mes sentimens.

ARMAND MARRAST.

P. S. Comme nous sommes tous mortels, il m'importe d'avoir une décharge de ma dette, et j'espère que vous ne me forcerez pas à recourir au ministère d'un huissier pour obtenir un reçu dûment signé.

— Les dernières Quintas qui ont grossi l'armée espagnole marchent successivement vers les provinces du midi, et s'échelonnent toujours sur les frontières du Portugal.

D'après les dernières lettres de Lisbonne, qui vont jusqu'au 30 novembre, quelques-uns des corps espagnols auraient déjà pénétré dans la province de l'Alentejo.

De nouveaux ordres ont été transmis par le gouvernement au sous-préfet à Bayonne, pour faire rentrer dans l'intérieur de la France quelques-uns des réfugiés espagnols que le soin de leur santé retenait encore dans les environs de cette ville.

Le pasteur don Gaspar de Jauregui fait l'objet particulier de cette intimidation, il est certain que, cette fois, la considération des maladies chroniques auxquelles est assujéti l'estimable espagnol, devra céder à l'influence des arguties calomnieuses du consul d'Espagne à Bayonne.

Un courrier extraordinaire, expédié par l'ambassadeur de France à Madrid, est passé ici aujourd'hui se rendant à Paris. On présume qu'il porte la nouvelle de l'entrée de quelques troupes espagnoles en Portugal.

— Les journaux ont parlé la semaine dernière d'un joueur de domino, de Rouen, qui offre une prime de 1,000 francs à celui qui voudra jouer avec lui trois heures par jour, et pendant dix jours, à vingt francs la partie. Jusqu'à présent personne n'avait accepté le défi du Rouennais. Un négociant lui fait la proposition suivante :

« Deux jeux composés chacun de six dominos seront mis en évidence sur la table. Le Rouennais aura un avantage de trois sur dix ; il choisira à chaque partie nouvelle le jeu qu'il voudra, et aura l'initiative de la pose. La partie se terminera après chaque coup. Si le Rouennais accepte ce défi, on lui fait la remise de sa prime, et on lui jouera telle somme qu'il désirera jusqu'à concurrence de mille francs par partie. »

— Une lettre de Belle-Ile-en-Mer annonce que la flotte de don Pedro y est arrivée, et qu'elle doit y rester jusqu'à nouvel ordre.

Lyon, 15 décembre. — On parlait vaguement hier et aujourd'hui de troubles qui auraient eu lieu dans le département du Puy-de-Dôme. On ne citait ni la cause ni la circonstance de ces troubles. On a parlé aussi de tumultes populaires à Yssengeaux (Haute-Loire). Nous présumons que ces bruits sont mal fondés, car des détails n'auraient pu manquer de nous parvenir si les choses eussent été aussi graves qu'on l'annonçait. Peut-être était-ce une de ces séditions contre les impôts indirects, comme il y en a eu déjà plusieurs dans ces départemens.

(Précurseur.)

Lyon, le 15 décembre, 10 heures du soir.

Lyon offrait ce matin l'aspect d'une ville de guerre menacée d'un assaut. Toute la troupe était sur pied ; les ponts Morand, Lafayette et la Guillotière étaient gardés par des détachemens de 3 ou 400 hommes. 600 soldats étaient stationnés sur la place des Terreaux, 3,000 sur la place Bellecour, 4,000 sur la place Louis XVIII, avec 10 canons mèche allumés ; tous les postes intérieurs étaient doublés, et les armes dressées en faisceaux, comme si l'on attendait un signal d'alarme.

De fortes patrouilles circulaient dans les rues ; les régimens stationnés aux environs, étaient venus dans la ville, quelques-uns se dirigeaient vers la Croix-Rousse. Il y avait aussi 4 pièces de canon et deux obusiers, prêts à tirer, sur le pont Morand du côté des Broteaux. Toutes ces précautions, déterminées par les bruits qui ont couru sur une émeute fixée pour le 15, étaient bien inutiles ; les ouvriers ne songent pas à attaquer la troupe, quoiqu'ils ne paraissent nullement effrayés ; elles ne font d'effet que sur les fabricans, marchands et négocians, qui abandonnent leurs affaires et courent la ville en demandant ce que cela signifie. On fait courir les bruits les plus ridicules, tantôt c'est un complot carliste, tantôt une émeute formidable qui a éclaté à un quart de lieue de la Croix-Rousse. Cependant personne ne voit rien, personne n'entend rien ; bref, à dix heures du soir, en récapitulant les événe-

mens de la journée, il se trouve qu'il ne s'est montré aucun conspirateur, qu'il n'a éclaté aucune émeute. Dans cette circonstance il y a eu bien des gens zélés tardivement qui ont été désappointés : malgré leur profonde misère, les ouvriers plaisantent.

— On lit dans le National :

Nous pouvons annoncer maintenant, d'une manière certaine, que le courrier du cabinet russe expédié de Moscou, et qui a traversé La Haye, le 11 de ce mois, se rendant à Londres, a apporté le refus motivé de l'empereur Nicolas de ratifier le traité de la conférence au sujet des arrangemens entre la Belgique et la Hollande.

Dans son refus, le cabinet de Saint-Petersbourg s'appuie sur les motifs déjà soumis par le roi de Hollande à la conférence, savoir : 1^o la répartition de la dette ; 2^o la libre navigation accordée aux Belges sur les rivières et les canaux de la Hollande ; 3^o les dispositions relatives au Luxembourg.

L'empereur Nicolas désavoue ensuite et déclare dangereux le principe admis à Londres de forcer le roi Guillaume à se soumettre aux protocoles de la conférence ; cependant il ne s'oppose pas à ce que la conférence de Londres reprenne les négociations et travaille à de nouvelles combinaisons, qui puissent amener un résultat définitif. Voilà ce que quinze mois de négociations et plus de 50 protocoles ont produit : un traité ratifié par le roi des Français et cassé par le veto du czar de Russie ! Cette humiliation était due au ministère Périer, son système aveugle la rendait inévitable. Le gouvernement saura-t-il au moins se tirer avec honneur de ce pas ?

Au départ des dernières nouvelles, le bruit courait que l'ambassadeur de Russie à Londres, le prince de Lieven, serait rappelé. On regardait même le crédit du comte de Nesselrode comme chancelant.

Valenciennes, 14 décembre. — Les garnisons des places du Nord, telles qu'elles sont maintenant établies, paraissent fixées pour quelques temps, puisqu'on y fait arriver tout les dépôts des régimens. Déjà celui du 1^{er} de hussards est réuni à Lille aux escadrons de guerre. Le dépôt du 3^e dragons est attendu à Valenciennes le 21 de ce mois.

— On annonce comme devant paraître très-incessamment un ouvrage fort piquant intitulé : Histoire de don Manuel Godoy, prince de la Paix, favori de Charles IV, roi d'Espagne ; par un ancien conseiller de Castille.

— La Gazette d'Augsbourg assure que l'empereur Nicolas a gagné aux confiscations sur les malheureux Polonais plusieurs centaines de mille serfs. Elle croit que l'appétit des spoliateurs n'est pas encore satisfait, et qu'on en médite de nouvelles. L'amnistie n'est là que pour jeter de la poudre aux yeux du public. La police russe établit maintenant une espèce d'inquisition pour rechercher les ramifications de la révolution de Pologne dans les anciennes provinces polonaises. Il est bien entendu que c'est pour persécuter surtout les coupables riches, les dépoillier de leurs biens et augmenter le nombre des serfs de la couronne. On ajoute que la Russie médite de grands bouleversemens dans l'instruction publique, qui, selon les idées despotiques des hommes d'état de Pétersbourg, rend la jeunesse trop éclairée. On veut augmenter les entraves de l'industrie, parce que les industriels qui gagnent de l'argent raisonnent ; enfin on veut dissoudre les fameuses colonies militaires qui n'ont signalé leur existence que par des émeutes, et on veut rendre à l'armée active les cent mille hommes qui étaient parqués sur les frontières de l'empire.

PORTUGAL. — Lisbonne, 8 décembre.

Les cabinets d'Espagne et de Portugal, après avoir paru fléchir pendant quelque temps devant les représentations de l'Angleterre et de la France, ont pris enfin le parti de jeter le masque et de conclure un traité d'alliance offensive et défensive. En vertu des stipulations de ce acte qui doit avoir été notifié aux cours étrangères, Ferdinand s'engage à soutenir les droits de don Miguel contre toutes tentatives extérieures ou intérieures, et pour s'y conformer, il a déjà fait marcher sur les frontières du Portugal un corps d'armée de 20,000 hommes, qui doit rester en observation jusqu'au jour où l'expédition de don Pedro nécessitera son intervention. Dans le cas où la France et l'Angleterre voudraient s'opposer à l'exécution de ce traité, on assure que les cours du Nord prendraient une résolution énergique.

ALLEMAGNE. — Francfort, 17 décembre.

La Gazette de Mayence dit sur la foi de lettres particulières de Rio-Janéiro, du 28 septembre, reçues à Darmstadt, qu'il y a eu au Brésil une nouvelle révolution à la suite de laquelle un officier nègre nommé Francis aurait été placé en qualité de dictateur à la tête d'une administration. Son épouse, fille d'un riche colon allemand, serait considérée comme l'âme du nouveau gouvernement.

— La chambre des députés de Bade a adopté le 12 décembre l'ensemble de la loi sur la presse, à la majorité de 49 voix contre 3 (celles des députés Aschbach, Schaaf et Grether.)

L'art. 31 de cette loi établit la procédure publique et verbale, ainsi que le jury, dans les procès pour délits en matière de presse.

— On écrit d'Elbing, sans date, que le bataillon prussien qui y est en garnison avait reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour escorter jusqu'à la frontière les sous-officiers et soldats de l'armée polonaise.

HESSE. — Cassel, 14 décembre.

Le conseil de ville a fait publier l'avis ci-dessous :
Nous informons par la présente nos concitoyens que toutes les plaintes et déclarations qui nous sont parvenues jusqu'ici ont été remises au ministère de la justice, auquel nous avons en même temps adressé les

instances les plus pressantes, pour qu'une enquête sévère soit ouverte incessamment sur le déplorable événement du 7 décembre, pour que les coupables trouvent la peine qu'ils ont méritée et que les blessés reçoivent pleine et entière satisfaction. L'accomplissement d'une demande aussi équitable nous est garanti par les principes qui dirigent notre ministère, par l'impartialité de nos tribunaux et par la sainteté de la constitution. Nous croyons donc pouvoir compter sur le calme et la confiance avec lesquels nos chers concitoyens attendront les résultats de l'instruction.

Cassél, le 13 décembre 1831.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

(Correspondance particulière du Courrier de la Sambre.)

Paris, 19 décembre à 4 heures après-midi.

De fortes patrouilles de cavalerie, infanterie et garde nationale parcourent en ce moment les environs de la bourse et des boulevards. Un rassemblement considérable d'étudiants qui se rendait du quartier Latin au quartier Montmartre, chez les généraux polonais, a été arrêté au Pont-Neuf et dispersé. Quelques arrestations ont été faites. Une certaine agitation règne dans Paris.

— Un protocole du 14 décembre a décidé la question relative à la démolition des forteresses, mais il paraît que la France ne veut pas des mesures arrêtées dans ce protocole. On sait que la question des forteresses devait être décidée par les quatre grandes puissances qui forment avec la France la conférence de Londres. Mais cette dernière, quoique ne pouvant prendre part à la délibération, paraît s'être réservé le droit d'acquiescer ou de ne pas acquiescer à la décision, selon qu'elle lui conviendrait ou ne lui conviendrait pas. Il paraît que la décision du 14 décembre ne lui convient pas. C'est donc là une nouvelle cause d'embarras, qui sans doute fera naître encore de nouveaux protocoles.

— S. A. R. le prince Frédéric est arrivé le 13 du courant à son quartier-général à Bois-le-Duc.

— On écrit de La Haye, 15 décembre :

Il y a eu de nouveau une grande activité parmi les courriers ; les ambassadeurs d'Allemagne, de Prusse et de Russie, ont fait une petite excursion jusqu'à Amsterdam.

S. M., à ce qu'on dit, sur la proposition du ministre des finances, et par suite des économies demandées par la commission d'état, a arrêté une nouvelle organisation dans le département des affaires intérieures, organisation qui au 1^{er} janvier prochain sera déjà effectuée, et qui tend à apporter de grandes simplifications dans cette branche du gouvernement. Plusieurs employés de ce ministère sont mis à la pension, d'autres sont changés de rang ou démissionnés.

Le secrétaire-général actuel de ce ministère, le sieur Winckenbach, sera remplacé par l'administrateur actuel, le sieur Vollenhoven. Le secrétaire particulier du ministre de l'intérieur, le sieur Borluth, Belge, sera démissionné comme tous les autres Belges encore employés à ce ministère. Ces changements obtiendront approbation générale, ajoute le *Handelsblad*.

— Si l'Allemagne est affligée du choléra et des décrets de Carlsbad, en revanche elle vient de faire la découverte importante qu'elle a un Pactole dans les limites de la confédération. C'est dans une petite rivière de la Hesse électorale, appelée l'Eder, qu'on a trouvé l'or. M. d'Eschwege, qui a dirigé l'exploitation des mines du Brésil, a déclaré, dit-on, que l'Eder vaut les plus riches gîtes de l'or en Amérique.

L'Eder va être appelé à la célébrité, déjà les actionnaires affluent. M. d'Eschwege est à leur tête ; on va faire des lavages comme au Brésil ; au lieu de noirs on emploiera les paysans. L'électeur et le co-régent et leurs épouses ou quasi-épouses, les actionnaires, les paysans, tout le monde enfin s'enrichira, et peut-être l'or consolera-t-il de la perte de la liberté.

— L'assassin de Capo-d'Istria, Mavromichalis, avait demandé à être jugé par l'assemblée nationale. Cette faveur, ainsi que celle de voir son père, prisonnier dans la forteresse de Palamède, lui ont été refusées. Le jour où la sentence a été exécutée, il a fait savoir à sa femme qu'elle pouvait, après sa mort, et sans crainte d'outrager sa mémoire, se choisir un autre époux.

C'est dans une plaine aux portes de Nauplie qu'il a été exécuté. Il a marché au supplice avec le plus grand sang-froid, s'entretenant amicalement avec tous ceux qui l'entouraient, et leur recommandant l'union comme seule garantie de la liberté. Arrivé sur le lieu de l'exécution, il a refusé de se laisser bander les yeux. C'est alors qu'ayant aperçu son vieux père au haut de la forteresse de Palamède, il s'est établi entre eux une conversation en signes expressifs. Mavromichalis est tombé en s'écriant : « Je meurs pour la patrie ! » Au rapport des soldats de la citadelle, le vieillard lui cria alors d'une voix forte et avec enthousiasme : « Reçois ma bénédiction, mon fils ! »

— Le gouvernement prussien vient d'accorder un brevet d'invention à MM. de Bavier et de Schapeler pour la fabrication de selles élastiques à l'usage de la cavalerie. Cette amélioration importante préservant les chevaux de blessure, inconvenient qui résultait fréquemment de l'emploi des selles ordinaires, est de la plus grande utilité pour les armements de la cavalerie surtout. Nous espérons que ceux de nos selliers qui s'occupent de leur état en grand s'empresseront de traiter avec les

inventeurs pour l'introduction en Belgique de cette nouvelle méthode. Nous croyons leur être agréable en leur apprenant que M. le colonel de Bavier demeure à Vaals, près d'Aix-la-Chapelle.

— Il circule à Liège des pièces fausses de dix cents.

On peut facilement les reconnaître à leur couleur terne et à la grossièreté de leurs empreintes. Elles semblent être composées d'étain d'Angleterre, et avaient été coulées sur d'autres pièces.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 19 décembre.

2 Dette active		lots de Pologne	99 1/4
2 1/2 Rente remb.	86	5 Emp. Guebard, 1824.	77
5 Levée de 12 millions	90 3/4	5 In. au gr. l. à Am.	47 5/8 P
Sans int. 10 millions	85	5 Dette perp. de 200 p.	56 3/4
2 1/2 Act. de la soc. de commerce.		4 Obl. Smets, à Anvers	81 A
2 1/2 Syndicat d'amortissement.		5 Certificats de Naples	74 3/4 P
4 Métalliques.	87 3/4	5 Emp. de Sicile 1824	82 1/4 P

Bourse d'Amsterdam, du 17 décembre. — Dette active 40 5/16, billets de chance, 15 1/2; synd. d'amort., 65 1/4.

— Métalliques du 10 décembre, 85 3/8; actions, 115 7/8

PRIX DES HUILES. — Lille, 16 décembre.

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza.	18 " 22 "	73 f. " 73 25	10 50 11 "
Oelliette.	25 " 26 "	101 " " "	8 50 9 "
Id. bon goût.	" " " "	104 " 104 50	" " " "
Lin.	18 " 22 "	84 " " "	17 " 20 "
Caméline.	18 " 20 "	84 " " "	10 50 " "
Chanvre.	11 " 12 50	" " " "	9 75 10 "
Huile épurée pour quinquets		79 " " "	
Idem réverbères		77 " " "	

Marché de Namur du 20 décembre 1831.

	Fl.	Cts.	Cs.
Froment-roux, la rasière	9	92	26
Seigle.	6	99	79
Avoine	2	61	23
Pommes de terre.	1	35	00
Beurre.	0	68	57

ANNONCES.

1364. Sept bonniers de prairies, situés à Moustier, à vendre de la main à la main.

Cette prairie est appelée les Sept Bonniers, et elle joint du levant à la Sambre, du midi à Lalieu, du couchant aux pauvres de Moustier et autres, et du nord à M^{me} Leclercq et autres.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1439. Vente hebdomadaire.

Vendredi 23 décembre 1831, il sera vendu à la recette de Madame Wodon-Gerard, quantité de meubles, matelas, ustensils de ménage, habillemens d'homme, linges de corps, poêles, masse de marchandises d'hiver, draps, etc.

1440. Vente de meubles pour cause de départ.

Samedi 24 décembre 1831, M. Olivier fera vendre en son domicile, à l'entrée des Casernes, près la porte de Fer, tout son mobilier, consistant en linges, garde-robes, tables, chaises, litteries, verres, litres, comptoirs, etc., à la recette de M^{me} Wodon-Gerard.

1441. Mobilier à vendre pour cause de départ.

Mardi 27 décembre 1831, les demoiselles Nalinne feront vendre en leur domicile, rue de Bruxelles, un joli mobilier consistant en commodes, garde-robes, armoires, tables, chaises, litteries, bois de lit, plusieurs poêles, porcelaines et nombre d'autres objets, à crédit, parmi caution connue de M^{me} Wodon-Gerard.

1427. AVIS AUX MAITRES TAILLEURS.

Lesieur R..... maître tailleur au 5^e régiment de ligne, nommé depuis environ dix mois, est venu à Namur pour y placer un capital de 25 à 30 mille francs.

1409. On cherche une meule de moulin, de 6 pieds de diamètre et de 8 pouces d'épaisseur.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N^o 40, à Namur.

1202. AVIS.

5300 fl. des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat, à l'hospice Saint-Gilles, à Namur.